



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Arrondissement d'ALTKIRCH  
Commune d'Eteimbès  
7 rue de Bretten - 68210 ETEIMBES  
Tél : 03.89.26.93.21 / [mairie@eteimbès.fr](mailto:mairie@eteimbès.fr)



## **CONVOCACTION ET ORDRE DU JOUR – COMMISSION COMMUNALE CONSULTATIVE DE LA CHASSE**

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion de la Commission Communale Consultative de la Chasse qui se déroulera en Mairie, salle du Conseil :

**MARDI 12 DECEMBRE 2023 À 10H30**

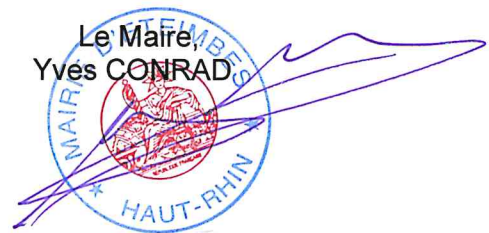
### **ORDRE DU JOUR :**

- 1) Consultation des dossiers de candidature à l'adjudication de la chasse communale d'Eteimbès – lot n° 2 ;
- 2) Divers ;

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de ma considération distinguée.

A Eteimbès, le 28 novembre 2023

Le Maire,  
Yves CONRAD



- Chambre d'Agriculture d'Alsace
- Fédération Départementale des Chasseurs du Haut Rhin
- Centre National de la Propriété Forestière Grand Est
- Office National des Forêts
- Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts des Sangliers
- Office Français de la Biodiversité
- Direction Départementale des Territoires ;
- Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des populations ;
- Groupement d'Intérêts Cynégétiques (GIC) ;



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Arrondissement d'ALTKIRCH  
Commune d'Eteimbes  
7 rue de Bretten - 68210 ETEIMBES  
Tél : 03.89.26.93.21 / [mairie@eteimbes.fr](mailto:mairie@eteimbes.fr)



## **COMPTE RENDU DE LA REUNION** **COMMISSION COMMUNALE CONSULTATIVE DE LA CHASSE**

**MARDI 12 DECEMBRE 2023 A 10 H 30**

### **Membres titulaires**

- M. Yves CONRAD, Président
- M. Michel CALMELAT, délégué du Conseil municipal,
- M. DIETEMANN -COUSY Joseph, délégué du Conseil municipal,
- M. Alain TELLIER, Lieutenant de Louveterie,
- M. GALLI, représentant la Fédération Nationale des Chasseurs du Haut-Rhin,
- Chambre d'Agriculture d'Alsace,
- Fédération Départementale des Chasseurs du Haut Rhin,
- Centre National de la Propriété Forestière Grand Est,
- Office National des Forêts,
- Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts des Sangliers,
- Office Français de la Biodiversité,
- Direction Départementale des Territoires,
- Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des populations,
- Groupement d'Intérêts Cynégétiques (GIC),

### **Etaient présents :**

- M. Yves CONRAD, Maire
- M. DIETEMANN -COUSY Joseph, délégué du Conseil municipal d'Eteimbes,
- M. Michel CALMELAT, délégué du Conseil municipal d'Eteimbes
- M. Alain TELLIER, Lieutenant de Louveterie ;
- M. Thierry ZIEGLER, représentant l'Office National des Forêts ;

Mme Sylvie Diziain, secrétaire de mairie est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### **Absents excusés :**

- Fédération Départementale des Chasseurs du Haut Rhin,
- Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts des Sangliers,
- Office Français de la Biodiversité,
- Direction Départementale des Territoires,

Monsieur le Président adresse ses remerciements à l'ensemble des personnes présentes,

### **1. Consultation des dossiers de candidature à l'adjudication de la chasse communale d'Eteimbes – lot n° 2**

Le lot 2 est fixé à 451 Ha 2095 ca, dont 154 Ha 9 637 ca de forêts ;  
Les limites du lot sont les communes voisines : Bellemagny, Bretten, Vauthiermont, Angeot, Lachapelle-Sous-Rougemont, Soppe-Le Haut : R.N. 83 (suite à l'accord avec la commune de limiter le lot n° 1 par la RN 83, du fait que 6 Ha 75 Ca sont loués à SOPPE-LE-HAUT).

Les dossiers de candidatures font l'objet d'une vérification ainsi que toutes les pièces qui ont pu être annexées.

**Dossiers présentés :**

**A – M. Max CADAUT :** sis Le Pré du Prince 25310 GLAY - après vérification, le dossier est complet, la distance géographique est de 51 kms ;

**B – M. Arnaud TSCHIEMBER :** sis 15 rue du Moulin 90150 ANGEOT – après vérification, le dossier est complet, la distance géographique est de 2.6 kms ;

**C – M. Valère NEDEY :** sis 2 rue Principale 68800 Rammersmatt - après vérification, le dossier est complet la distance géographique est de 41 kms. Il est relevé par les membres présents que la candidature représente une association de chasse sise à Rammersmatt et non en son nom propre.

**D – M. Rémi BISSONNIER :** sis 8 impasse des Chevreuils 70270 Montessaux – après vérification, le dossier est complet, la distance géographique est de 48 kms.

**2. Divers**

Monsieur le Président rappelle la mise à prix du lot n° 2 et la date de l'adjudication :

- **Mise à prix :** 6 000 € - lot n° 2 ;
- **Adjudication :** vendredi 12 janvier 2023 à compter de 10 heures qui se déroulera à la communauté de communes Sud Alsace Largue – 7 rue de Bâle 68210 Dannemarie.

Aucune autre observation n'étant formulée, le Président clôture la séance.

Compte-rendu publié le 13 décembre 2023

Fait à Eteimbes, le 13 décembre 2023

Le Président  
Yves CONRAD

